

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016

Le 29 juin 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mme DUBOIS, LEMARCHAND, SALIOU, Mrs BERTRAND, COUASNON, GUERIN, JACOB, PAYAN, SAUNIER.

Absents excusés :

Mme GIRBAL qui a donné pouvoir à M. PAYAN.

M. LOHY qui a donné pouvoir à Mme LEMARCHAND.

M. BRESSY qui a donné pouvoir à M. COUASNON.

Absent : M. PAYSANT

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS

AVENANT POUR HEURES COMPLEMENTAIRES de Mme Valérie SOUILLARD

Madame SOUILLARD, agent administratif récemment recrutée et dont le travail donne entière satisfaction ; assure actuellement un 20/35^e. c'est à dire 20h/semaine réparties le lundi , mardi et jeudi matin . Or ,ce nombre d'heures s'avère insuffisant pour le travail de comptabilité dont elle est actuellement chargée sous le contrôle rigoureux de la trésorerie de Gaillon.

En outre ,la journée du mercredi où elle n'est pas présente est une entrave au bon suivi du travail .C'est pourquoi , Madame le Maire souhaiterait augmenter son taux horaire hebdomadaire de 4 heures soit 24/35^e et remplacer la matinée du jeudi par la journée du mercredi évitant ainsi une interruption de sa présence et permettant une continuité dans le travail .

Elle propose donc au conseil le vote d' un avenant de 4 heures complémentaires au contrat de Mme SOUILLARD qui serait désormais de 24/35^e et une répartition de son emploi du temps sur trois jours consécutifs : lundi mardi et mercredi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

AIDE CENTRE AERE : DEFINITION PRECISE DU CADRE

Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté pour les parents ,Mme le Maire souhaite redéfinir clairement ce qui a été décidé concernant l'aide financière apportée par la mairie pour les enfants fréquentant un centre aéré :

Cette aide est de 4 euros par jour pour les enfants d'âge primaire et n'est valable que pour la période des vacances d'été : juillet et août de l'année en cours. D'autre part , le montant de cette aide ne peut excéder un mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la précision du cadre de l'attribution de l'aide.

GARDERIE : AUGMENTATION ANNUELLE

Après avoir indiqué qu'il n'y aurait pas d'augmentation du coût de la cantine , Madame le Maire expose la participation financière de la mairie à la garderie des enfants . Elle rappelle que les activités périscolaires restent gratuites pour l'année à venir mais souhaite qu'une augmentation soit appliquée sur la garderie et présente au conseil trois propositions d'augmentation : 6,5% ou 10% ou 15%. En sachant qu'une augmentation de 42% permettrait d'être à l'équilibre.

Après en avoir débattu , le Conseil Municipal opte pour une augmentation de 10%, ce qui fait passer le forfait mensuel de 30€ à 33€ et la journée de 1,7 € à 1,9€.

Abstention : M. JACOB et M. COUASNON.

CREATION DE LA HALLE ATTENANTE A LA SALLE DES FETES : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

M. SAUNIER présente le plan de la Halle. Le choix du lieu initialement prévu en face du four à pain a été modifié : la halle sera édifiée un peu plus haut sur le parking au-dessus, l'accès par voiture existe déjà et un escalier sera construit pour faciliter l'accès à pied. Elle sera de 23 m de long et 6 m de large sur 5 travées. L'une d'entre elles sera fermée pour le stockage du matériel. Au sol : du quartz comme sur le terrain de pétanque. Les fermes utilisées proviennent de la récupération des anciens bâtiments de la salle de sport. Seule la toiture sera achetée avec des plaques imitation tuiles. Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de permis de construire de la halle.

COMPTEUR LINKY, GAZPAR ET EAU

Détail des données pour LINKY

Madame le Maire explique qu'elle a reçu un courrier ERDF l'encourageant à accepter dans la commune la pose de compteurs LINKY.

Mme DUBOIS donne lecture de renseignements concernant ces compteurs dont l'objectif pour ERDF est de connaître la consommation d'électricité des usagers en temps réel et de pouvoir en conséquence mieux la maîtriser pour inciter les usagers à faire des économies. Ces compteurs collectent les informations de consommation une à deux fois par jour et les envoient à ERDF par le réseau électrique supprimant ainsi les interventions à domicile et permettant d'établir les factures non plus sur une consommation estimée et régularisée tous les six mois mais sur la consommation réelle.

LINKY est connecté à internet non pas par WIFI ou GSM mais par un système de courant porteur en ligne sur les fils électriques de la maison.

Mais cette opération liée à la loi de transition énergétique du 18 août 2015 qui devrait coûter 5 milliards d'euros à ERDF ne fait pas l'unanimité et suscite de nombreuses interrogations de la part des défenseurs de la vie privée puisque les données recueillies par ERDF sont révélatrices d'informations privées (présences et absences du domicile, données internet...). D'autre part, il est précisé que l'OMS a classé « cancérigène possible » le type d'émissions électromagnétiques de ces compteurs.

Mme le Maire précise que les compteurs électriques appartiennent aux collectivités et non à ERDF et que plusieurs communes ont adopté des délibérations ou des arrêtés refusant la pose de ces appareils sur leur territoire soulignant les facteurs de risque incendie et le coût économiquement et écologiquement non justifié de remplacer des compteurs actuels qui fonctionnent très bien. Elle précise que les informations concernant la pose de ces compteurs ne sont pas suffisantes en l'état actuel et ne souhaite pas engager la commune dans cette procédure pour le moment.

M. COUASNON intervient en précisant qu'il connaît ce type d'installation et a pu en apprécier l'utilisation qui permet de simplifier les procédures, connaître sa consommation électrique précisément, détecter les branchements sauvages s'il y en a...

Madame le Maire demande au conseil de délibérer sur l'installation de ces compteurs LINKY.

Le Conseil Municipal refuse l'installation du compteur Linky dans la commune à l'exception de Mr COUASNON qui se prononce POUR.

Madame le Maire indique que le même type de procédé est proposé pour le gaz sous la dénomination compteur GAZPAR et demande au conseil de délibérer sur l'installation de ces compteurs GAZPAR

Le Conseil Municipal refuse l'installation du compteur Gazpar,
Abstention : M. COUASNON. (risque incendie)

Le même type de procédé étant proposé pour l'eau, le Conseil Municipal en refuse également l'installation.
Pour : M. COUASNON. (plus pratique)

RECENSEMENT : CHOIX DU COORDINATEUR COMMUNAL ET DE SON SUPPLEANT

Le recensement commencera le 19 janvier et finira le 18 février 2017 inclus. Les coordinateurs proposés sont : Mr BERTRAND titulaire et Madame GIRBAL suppléante. Ils recevront une formation pour initier et superviser les agents recenseurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les candidatures des coordinateurs Mr BERTRAND et Mme GIRBAL

RECENSEMENT : RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Pour procéder au recensement de 2017 , deux agents recenseurs seront recrutés parmi des personnes volontaires motivées et sérieuses qui pourront présenter leur candidature auprès de Madame le Maire en septembre 2016. Il y a deux districts d'environ 200 maisons , la limite étant la RD 6015 . Ces agents recenseurs recevront une formation et seront guidés par les coordinateurs . Il sera possible pour les habitants de s'enregistrer sur internet par le biais d'un code confidentiel.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour le recrutement de deux agents recenseurs.

TOURISME : ITINERAIRE DE L'EURE DE LA « SEINE A VELO »

L'itinéraire du projet de l'axe « Seine à Vélo » à l'initiative de Sébastien LECORNU passera par Gasny , Giverny , Courcelles Les Andelys et sera subventionné par le département .Madame le Maire annonce que la bonne nouvelle pour notre commune c'est que ce projet va permettre la réouverture de la passerelle des Ecluses de Notre- Dame de la Garenne prévue après travaux vers 2018.

Cette réouverture réclamée et attendue depuis de nombreuses années par les habitants de St Pierre la Garenne se fera cependant dans un premier temps sans accessibilité pour les personnes à mobilité réduite qui nécessite l'installation d'un ascenseur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet itinéraire .

QUESTIONS DIVERSES

Mme DUBOIS : Mme Catherine BARBOSA ,très touchée par l'hommage rendu à son mari Patrick dans le « Petit St Garennais » tient à remercier sincèrement Madame le Maire et tous les membres du conseil municipal .

Le système d'automate d'alerte GEDICOM après avoir été testé ce matin, est opérationnel , et pourra être utilisé en cas d'accident relatif à notre Plan Communal de Sauvegarde validé par la préfecture . Il serait souhaitable que nous puissions faire un test au niveau de tous les conseillers ainsi qu'une présentation rapide de son utilisation pour que chacun soit en mesure d'en connaître la procédure.

M. SAUNIER : Les travaux d'enfouissement des lignes électriques dans la rue du fond du Val prévus par le SIEGE débiteront en septembre 2016. Le projet qui devait commencer en partant de l'angle de la rue de la Muette et de la rue du Fond du Val pour aller vers Syngenta a été modifié , le départ des travaux se fera dans un premier temps de l'église à Syngenta pour la première tranche. La seconde tranche sera poursuivie l'année suivante jusqu'à l'intersection de la rue de la Muette. L'enfouissement des lignes de la route à chaque habitation est également prévu dans ces travaux .

M. COUASNON : Serait il possible de créer, soit sous forme de commission, de groupe de travail (forme à définir), un ensemble de personnes qui pourrait travailler sur le contrôle de gestion.Ce contrôle de gestion nous permettrait de dégager des pistes d'amélioration et d'économie tant en achats groupés sur une année et non au jour le jour, sur le choix des entreprises retenues pour ces différents travaux, sur des mutualisations éventuelles avec des marchés en cours sur la COMCOM, par exemple, le tout bien entendu en respectant les normes et réglementations en vigueur en terme d'achat et de gestion publique. Madame le Maire répond qu'elle n'est pas contre cette proposition.

Suite à la lecture du magazine publié par la CCEMS , je m'offusque des paroles de Mme Meulien qui annonce que l'étude engagée pour un rapprochement vers la CASE devrait pouvoir déboucher sur une fusion CCEMS / CASE à l'horizon 2019 . Il serait bon de rappeler , peut-être même par voie de presse , que nous avons voté majoritairement pour qu' une étude puisse également se faire vers la CAPE et que nous souhaitons pouvoir décider pour notre commune quelle est la meilleure fusion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 00.